



**Fédération Nationale de l'Enseignement,
de la Culture et de la Formation Professionnelle**

Déclaration CTA du 10 novembre 2016

Si nous étions satisfaits d'avoir les documents en lien avec l'ordre du jour dans les temps, nous déplorons l'arrivée tardive d'un nouveau document bilan d'orientation ce mardi après-midi, document particulièrement intéressant et important pour pouvoir affiner les études d'orientation par niveaux et par filières.

Au préalable, notre fédération tient à dire que cette rentrée n'est pas apaisée comme se plait à le dire notre ministre. En effet, l'application de la réforme du collège n'est pas sans impacter les conditions de travail de nos collègues. Sans rentrer dans le détail, nous avons constaté que ceux-ci accusaient déjà le coup aux vacances de Toussaint ! Nous rappelons également les dégâts causés par cette réforme au niveau des sections bilangues et européennes.

Et maintenant, le ministère entend décliner pour tous les corps du second degré une des dispositions du PPCR (concernant l'évaluation des enseignants) dont FO n'a pas signé le protocole. Des échanges étaient encore en cours hier au ministère à ce sujet. La FNEC votera contre ce projet au CTM prévu le 5 décembre prochain.

La FNEC FP FO réitère son exigence d'abrogation de la réforme du collège tout comme l'abandon du PPCR.

Au niveau de l'académie, concernant le bilan de la rentrée 2016, quelques chiffres nous interpellent.

En effet, vos prévisions à la baisse dans la voie professionnelle, semblent traduire une volonté délibérée d'orientation toujours plus importante en seconde générale et technologique. Les effectifs constatés à cette rentrée démontrent des choix différents. La volonté des familles aurait-elle pour une fois été plus respectée ? Nous ne pouvons que nous en réjouir pour l'enseignement professionnel ! Malgré tout, nous déplorons que trop de jeunes encore ne soient pas dans les classes qui correspondent le mieux à leurs possibilités et à leurs attentes. En effet, nombre de CAP sont plus ou moins réservés, voir complets avec l'accueil de publics dits « prioritaires ». De fait, l'accueil de jeunes sortant de classes de 3^{ème} classique est très peu réalisable tant le nombre de places est limité. Ces jeunes non accueillis en CAP, et qui pourtant correspondraient bien au public attendu, se voient proposer une orientation en seconde GT, ou professionnelle au mieux ou par défaut. Certains y sont très rapidement en difficulté et chercheront, avec un succès aléatoire, une réorientation vers une autre formation ou « décrocheront » : les effectifs en classe de première ou terminale professionnelle ou autre, peuvent en effet interroger parfois. D'autres feront le choix d'une formation hors éducation nationale car classés en liste complémentaire.

De fait, le « surbooking » lors de l'affectation devient un procédé habituel dans certaines classes car on sait très bien qu'il y aura un certain taux d'évaporation. Ce phénomène n'est pas sans poser problème dans des classes de seconde CAP qui ont plus de 55% de leur effectif avec des élèves dits prioritaires. Si ces jeunes méritent sans conteste une orientation, la question de la quantification de ces publics par classe peut arriver à une discrimination! L'exemple de l'hôtellerie est à ce titre très emblématique puisque certaines classes atteignent 85% d'élèves avec des difficultés très hétérogènes que nombres de nos collègues ne savent pas gérer. Cela n'est pas sans poser problème également dans le milieu professionnel pour les PFMP, en fonction des contraintes rencontrées.

La réorientation de l'automne ne dit pas dans quelles filières les élèves ont été accueillis, ni de quelles classes ils sont sortis laissant là-aussi de fait des places vacantes.

Quant aux secondes professionnelles à fort taux de pression, nous constatons toujours une forte demande dans la filière esthétique cosmétique. Ne faudrait-il pas augmenter les capacités d'accueil dans l'Education Nationale pour cette formation et conforter la filière à terme avec la création d'un BTS ? Aujourd'hui les jeunes n'ont que le choix d'un BTS hors Education Nationale ou hors académie !

Le bilan d'orientation poste 2nde montre une forte proportion de passerelles sur la voie pro ! Par conséquent, le plus difficile à gérer par les collègues dans la voie pro aujourd'hui c'est la très grande hétérogénéité des publics en classe de première professionnelle avec les arrivées d'élèves en passerelles. Ce n'est pas seulement de la capacité d'adaptation qu'il leur est demandé, mais surtout une gymnastique incessante entre les attendus et les acquis, de l'individualisation permanente et parfois dans des classes regroupées en enseignement général avec de forts effectifs. Se donner comme priorité de réussir ces accueils en passerelle devrait être assorti de moyens complémentaires permettant autant que de besoin des moments de mise à niveau là où c'est nécessaire.

Au niveau des collèges, la FNEC reste vigilante sur les effectifs par classe annoncés, avec une attention particulière aux REP+ qui, dans certains cas ont des effectifs supérieurs aux REP. Ce n'est pas normal ! La FNEC redemande qu'à l'avenir, les élèves d'UPE2A soient comptabilisés dans les effectifs lors du calcul des dotations de tous les établissements concernés.

Pour le premier degré, notre inquiétude est d'autant plus grande que les pertes d'effectifs par rapports aux prévisions sont encore plus grandes et pas toujours expliquées. La fuite vers le privé pour une part semble toujours se confirmer et se retrouve souvent au niveau collège, en particulier dans le Jura et la Haute Saône : les collèges du public seront-ils menacés à terme ? Combien et lesquels ? Dès 2014 à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la FNEC FP FO vous avait alerté, comme elle avait alerté le ministère, sur les risques de fuite d'élèves vers l'enseignement privé du fait du champ d'application de la réforme des rythmes scolaires, dont nous demandons toujours l'abrogation.

Enfin sur les moyens en heures des lycées, LP et EREA la FNEC rappelle qu'elle est très défavorable à des taux d'heures supplémentaires dépassant le raisonnable et demande la transformation de ces heures en heures postes, même si un léger effort à la baisse avait globalement été opéré. Cela concerne toutes les structures dépassant 10-12% d'HSA et pouvant aller jusqu'à 20% !

Concernant les personnels administratifs, nous serons très vigilants à ce que les postes supprimés par redéploiement, regroupements ou fusions ne soient pas rétablis sous la forme d'apprentis avec le développement de l'apprentissage public. Ce serait bien un comble pour notre administration !